

PATIENCE ET LONGUEUR DE TEMPS FONT PLUS QUE FORCE NI QUE RAGE

(Jean de La Fontaine)



SEPTEMBRE 2008 | VOLUME XIV, NUMÉRO 3



JEAN-PIERRE TREMBLAY
Vice-président exécutif

En ce début d'automne, à l'instar des feuilles, les marchés sont, cette année, malmenés par les vents qui les portent.

Il n'est pire conseillère que la panique

Vous n'êtes pas sans savoir que les marchés financiers, et plus particulièrement les marchés boursiers, traversent présentement une période difficile. En plus d'afficher une tendance générale à la baisse, ils s'avèrent extrêmement volatils, de sorte que plusieurs investisseurs manifestent de l'inquiétude, voire des réflexes de panique. Nous ne répéterons jamais assez qu'un pareil contexte commande de faire preuve de la plus grande prudence et, surtout, de ne pas céder à l'affolement. Un vieil adage affirme d'ailleurs avec à-propos que c'est dans les creux de marché que les fortunes se bâtissent !

Il est bien malin – et bien irresponsable – celui qui prétend prédire la tendance à court terme des marchés. Et il l'est d'autant plus que, dans un marché d'offre et de demande comme les marchés boursiers, pour chaque acheteur qui croit en une reprise, il y a un vendeur qui prévoit l'inverse. Il faut toutefois noter que la presque totalité des marchés boursiers mondiaux a déjà enregistré, depuis le début de l'année, des corrections de l'ordre de 30 %. De plus, le gouvernement américain semble fermement résolu à prendre toutes les mesures pour éviter une crise financière susceptible de provoquer une profonde

récession et, par conséquent, une débâcle des marchés. Dans un tel contexte, la meilleure solution est de demeurer dans les marchés afin de bénéficier de leurs reprises, le temps venu, sauf si l'on ne craint pas de matérialiser les pertes enregistrées par les marchés et si l'on pense être en mesure de les récupérer rapidement !

L'investisseur avisé sait qu'il faut impérativement maintenir le cap et ne pas céder à la panique, surtout dans les périodes difficiles. Ceci signifie qu'il ne devrait apporter AUCUN changement à son portefeuille, pourvu que sa composition ait été effectuée judicieusement et qu'elle corresponde adéquatement à ses objectifs personnels et à son horizon de placement. Les marchés boursiers ont déjà connu d'autres soubresauts, et ils s'en sont toujours remis. Les investissements en actions demeurent la catégorie d'actifs qui, historiquement, affiche les rendements les plus élevés à long terme. L'investisseur averti devrait donc songer à réinvestir dans les marchés, s'il dispose bien entendu de liquidités excédentaires et si son horizon de placement et sa répartition de portefeuille le lui permettent. Pour ce faire, l'adhésion à notre service de prélèvements systématiques est un moyen fort approprié.

Même si elle peut sembler rassurante à court terme, la pire stratégie à adopter serait de vendre la portion « titres de participation (actions) » d'un portefeuille afin de l'investir en titres à

DANS CE NUMÉRO...

Chutes et reprises : l'histoire est riche d'enseignements	4
Nouveautés	
• Le Compte d'épargne libre d'impôt (CELI)	
• Le Régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI)	5
L'histoire en capsule	5
Planification fiscale de fin d'année (d'ici le 31 décembre 2008)	6
Le Régime enregistré d'épargne-études (REEE)	7
Où faire vos nouvelles cotisations REER ?	8
Insaissabilité des régimes enregistrés	8
L'incorporation : un pensez-y-bien !	9
Survol des marchés financiers	10
Rendements annuels composés	11
Valeurs unitaires des parts	11
Frais de gestion	11
Fluctuations des marchés boursiers et obligataires	11
Offre globale de produits et services	12
Pour nous joindre	12

revenus fixes. En plus de matérialiser les pertes subies par les marchés boursiers, l'investisseur s'exposerait ainsi à l'impact des hausses possibles des taux d'intérêt sur les marchés obligataires. Nous ne pouvons que vous conseiller de conserver votre stratégie à long terme.

Pour les investisseurs intéressés, nous disposons d'une gamme complète de produits à revenus fixes, tels que le Fonds monétaire FMOQ et les produits d'Épargne Placements Québec.

Quels que soient les sentiments que vous inspire l'état actuel des marchés, vos besoins seront toujours mieux satisfaits si vous prenez le temps d'en discuter avec l'un des conseillers des Fonds FMOQ. Compte tenu de la mission et de la culture de notre Société, toutes les personnes qui privilégient cette approche réfléchie ont l'assurance d'être conseillées et guidées de façon neutre et objective, et ce, dans leur seul intérêt.

Papiers commerciaux adossés à des actifs (PCAA) : dossier clos

Dans l'édition de septembre 2007 du Bulletin, nous vous informions que le Fonds marché monétaire FMOQ détenait, au moment de l'éclatement de la crise de liquidité, en août 2007, 600 000 \$ (moins de 2 % de son actif) d'un titre de PCAA. Dans les éditions subséquentes, nous vous annonçons que nous avons reçu des remboursements de capital et d'intérêts courus, et que le solde de 260 000 \$ de la dette avait été converti en un billet à taux variable échéant le 17 septembre 2010. Nous avons alors indiqué que nous avions bon espoir de récupérer la totalité de notre investissement à l'échéance.

Nous sommes heureux de vous informer qu'en date du 18 août dernier, nous avons reçu le remboursement **complet** de notre créance, plus les intérêts courus. Les Fonds FMOQ n'ont donc subi aucune perte de capital ou de revenus. De plus, nous tenons à préciser qu'étant donné que le Fonds monétaire FMOQ est un Fonds exclusivement canadien, il ne détenait aucun titre des institutions financières américaines qui ont éprouvé des difficultés au cours des derniers mois. En ce qui nous concerne, le dossier des PCAA est maintenant chose du passé.

Les ventes liées sont strictement interdites

Vous ne le saviez peut-être pas, mais les ventes de fonds communs de placement liées à d'autres produits et services sont interdites. **L'article 7.4 du Règlement 81-105 sur les pratiques commerciales des organismes de placement collectif de l'Autorité des marchés financiers (AMF)** proscrit l'obligation et l'apparence d'obligation d'effectuer un placement dans des titres d'un fonds commun de placement comme condition pour l'obtention ou le maintien d'un autre produit ou service.

Nous avons remarqué récemment que des institutions financières laissent entendre à certains de leurs clients que l'obtention d'un prêt est conditionnelle au transfert des investissements de l'emprunteur auprès de celle-ci. Soyez informé que vous n'avez aucune obligation de le faire pour obtenir un prêt et n'hésitez surtout pas à porter plainte auprès de l'AMF si vous vous retrouvez dans une telle situation.

Distinguer ratio des frais de gestion et honoraires de gestion

Une fois de plus, nous aimerions vous rappeler la différence entre les honoraires de gestion du gérant et le ratio des frais de gestion (RFG) d'un fonds commun de placement. Les honoraires de gestion sont les frais que le gérant du fonds perçoit à même le fonds pour rémunérer son travail. Dans la majorité des fonds communs de placement, s'ajoutent à ces honoraires plusieurs frais d'opération, tels que les frais du fiduciaire, les frais du vérificateur, les frais du Comité d'examen indépendant, les frais de production des divers rapports réglementaires, les frais juridiques, etc. C'est l'ensemble des honoraires et des frais chargés à un fonds, en pourcentage de son actif, qui constitue le RFG de ce fonds. Pour les Fonds FMOQ, il n'y a aucuns frais chargés directement aux Fonds, la seule dépense assumée par les participants étant celle des honoraires de gestion plus les taxes applicables sur ceux-ci.

Ainsi, pour tous les Fonds FMOQ, à l'exception du Fonds monétaire FMOQ, le RFG est de 1,00 % (0,95 % plus la TPS). Pour le Fonds monétaire FMOQ, le RFG est de 0,41 % (0,40 % plus la

TPS). Vous trouverez ci-dessous les ratios de frais de gestion moyens de l'industrie au 31 août 2008 :

Fonds monétaires canadiens :	1,05 %
Fonds diversifiés :	2,43 %
Fonds obligations canadiennes :	1,67 %
Fonds actions canadiennes :	2,35 %
Fonds actions mondiales :	2,75 %
Toutes catégories confondues :	2,47 %

Nous vous invitons également à consulter, dans le site Internet du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (www.sedar.com), les états financiers des autres fonds communs de placement généralement offerts aux membres de la profession médicale. Cette démarche vous permettra de bien connaître les RFG de ces fonds. Nous vous rappelons que nos conseillers sont disponibles pour vous guider dans vos recherches.

Toute somme économisée quant aux frais de gestion constitue un rendement additionnel sûr, certain et sans volatilité.

Distribution des revenus et des gains en capital de fin d'année

La fin d'année approche à grands pas et, comme d'habitude, les Fonds FMOQ procéderont, s'il y a lieu, à la distribution des revenus et gains en capital nets réalisés (diminués des pertes en capital réalisées). Tout comme en 2007, nous procéderons à cette distribution le premier vendredi suivant le 14 décembre. Cette année, la distribution des revenus et gains en capital nets accumulés se fera donc le 19 décembre 2008. En conséquence, les participants qui voudront effectuer des transactions avant la distribution de fin d'année devront nous informer de leur intention **avant 10 heures le vendredi 12 décembre prochain.**

En plus d'accélérer les divers processus de fin d'année, une distribution plus hâtive permet aux participants qui le souhaitent d'effectuer, au cours des dernières semaines de l'année, des transactions sur des titres de leur portefeuille comportant des pertes potentielles. Pourquoi? Pour réduire et même annuler l'impact fiscal de cette distribution. Afin de vous aider

dans cette planification fiscale, les montants distribués par part seront disponibles dans notre site Internet (www.fondsfoq.com) dès le mardi 23 décembre à midi. Nos conseillers demeureront disponibles pour vous guider à cet égard.

L'investissement systématique

Bien que nous l'ayons déjà mentionné, il est important de rappeler qu'un des moyens les plus efficaces de se prémunir des aléas des marchés est d'adhérer au dépôt préautorisé (DPA). Notre système permet d'effectuer des retraits dans votre compte bancaire selon une fréquence parfaitement adaptée à vos besoins. En plus de vous permettre de développer une saine discipline d'épargne en investissant dans les marchés tout au long de l'année, ces versements échelonnés vous assurent d'être à l'abri des aléas temporaires de ces derniers. Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec votre conseiller.

Programme de conférences hiver – printemps 2009

La tradition se poursuit ! Tout comme par les années passées, nous vous offrons un programme de conférences sur divers sujets de nature économique et financière qui débutera en janvier 2009 par une conférence sur les perspectives économiques. Afin que vous soyez nombreux à être fidèles à ces rendez-vous instructifs, le programme complet de la nouvelle saison vous sera transmis en novembre prochain.

À la rencontre des omnipraticiens

Comme nous serons de nouveau présents aux **assemblées des associations affiliées** à la FMOQ et aux **congrès de formation continue** de l'automne, nous vous y donnons rendez-vous. Au plaisir de vous y rencontrer !

De plus, nous encourageons toutes les personnes de l'extérieur de Montréal et de Québec à continuer à se prévaloir en grand nombre de notre **programme de service en région**, en vertu duquel ils peuvent rencontrer un de nos conseillers qui se déplacent régulièrement dans les régions du Québec. Les participants, les médecins et les optométristes sont avisés à l'avance, par lettre, de la disponibilité

d'un de nos professionnels afin qu'ils puissent fixer un rendez-vous à leur convenance. Profitez-en !

Salon Vision 2008

Nous participerons avec plaisir au Salon *Vision 2008* de l'Association des Optométristes du Québec. Cet événement, qui se tiendra les 7 et 8 novembre prochain au Palais des Congrès de Montréal, sera une occasion privilégiée pour tous les membres de l'Association de rencontrer nos conseillers et de prendre connaissance de nos produits et services. Au plaisir de vous y voir !

Sauver des arbres, c'est capital

Les participants aux Fonds FMOQ peuvent contribuer à sauver des arbres en renonçant à recevoir leurs relevés de placement en version papier. Nos systèmes informatiques peuvent en effet déposer, dans la section « Accès à votre compte » de notre site web (www.fondsfoq.com), les relevés de placement des participants ayant demandé l'accès à leur compte. Cette section est entièrement sécurisée et exclusivement accessible par le détenteur du compte qui peut d'ailleurs déjà y consulter celui-ci en tout temps. Les participants qui optent pour cette nouvelle facilité sont informés du dépôt de leurs relevés dans le site au moyen d'un message qui contient les hyperliens requis pour consulter la documentation normalement incluse dans l'envoi de la version papier.

Dans le même ordre d'idées, les participants aux Fonds FMOQ qui ne souhaitent plus recevoir un *Avis de transactions* chaque fois qu'ils en effectuent une, peuvent en faire la demande. Cette nouvelle option s'avère particulièrement intéressante pour les participants qui bénéficient de notre service de prélèvements préautorisés.

Pour vous prévaloir de ces deux opportunités, il faut obligatoirement être inscrit à notre service de consultation du compte par le biais d'Internet et signer le formulaire à cet effet. Pour de plus amples informations, consultez votre conseiller des Fonds FMOQ.

« ... la pire stratégie à adopter serait de vendre la portion « titres de participation (actions) » d'un portefeuille afin de l'investir en titres à revenus fixes. »

CHUTES ET REPRISES : L'HISTOIRE EST RICHE D'ENSEIGNEMENTS



MARTIN VALLÉE, CFA
Conseiller financier
Représentant en épargne collective
Les Fonds d'investissement FMOQ inc.
Responsable du suivi des gestionnaires
Société de gérance des Fonds FMOQ inc.

Les bourses de partout à travers le monde connaissent une période particulièrement difficile. La plupart sont d'ailleurs entrées officiellement en marché baissier (bear market), soit une baisse de plus de 20 % des indices boursiers par rapport à leur dernier sommet. En tant qu'investisseur, vous êtes à même de constater que les cycles économiques se succèdent, tout comme les chutes et les reprises en Bourse. La situation actuelle se prête bien à un retour en arrière afin de constater les dégâts causés par les derniers marchés baissiers et la période de temps qui s'est avérée nécessaire pour les réparer, c'est-à-dire pour effacer les pertes encourues.

Pour faire cet exercice, nous avons utilisé l'indice S&P/500, soit l'indice qui représente le mieux l'évolution de la Bourse américaine. Pourquoi celle-ci plutôt que la Bourse canadienne ou une autre ? Tout simplement parce qu'encore aujourd'hui, la Bourse américaine demeure la plus importante en taille et la plus influente. Elle est aussi très bien diversifiée par secteur d'activité, donc à l'abri de distorsions comme celles qui marquent la Bourse canadienne. Par exemple : l'épisode Nortel dont le titre représentait plus de 30 % de son indice, ou les ressources naturelles qui accaparent plus de 50 % de l'indice.

Les États-Unis ont aussi connu leur lot de récessions, guerres, scandales financiers et tourmentes politiques. Voyons donc, du côté de l'Histoire, le nombre de fois où la Bourse américaine a chuté de plus de 20 %. La réponse est 11, et ce, depuis 1950. Ces baisses étaient en moyenne de 31,9 % et d'une durée de 12 mois. Quant aux reprises, elles duraient en moyenne 21 mois. Ceci signifie qu'une personne qui aurait investi, au sommet du marché boursier, aurait dû attendre en moyenne 33 mois avant de récupérer ses pertes et recouvrer ainsi son investissement initial.

Dans notre exemple, la situation est quelque peu exagérée dans la mesure où la plupart des investisseurs avaient généralement pu profiter de la hausse précédente, ou n'avaient pas à tout le moins tout investi au pire moment de la pire journée. De plus, l'exemple ne tient pas compte des dividendes versés par les sociétés. En fait, nous avons tenu compte uniquement de l'évolution du prix de l'indice S&P/500.

À l'heure actuelle, les 500 titres qui composent cet indice versent un dividende moyen de 2 %. Ainsi, même si l'indice fait du surplace, l'investisseur obtient un rendement de 2 % par année, sous forme de dividende.

Poussons l'analyse un peu plus loin. Comme on le sait, nombreux sont les investisseurs qui accumulent graduellement des parts de fonds communs de placement au moyen d'achats systématiques mensuels. On peut dès lors se demander comment ces achats graduels auraient affecté la période de reprise.

En supposant qu'un investisseur dispose d'un portefeuille d'une valeur de 100 000 \$ au sommet boursier, et en tenant pour acquis qu'il poursuive ses achats systématiques, à raison de 1 500 \$ par mois, on constate, comme le démontre le tableau ci-dessous, que cette stratégie fort simple aurait permis de réduire la période de récupération des pertes, et ce, dans tous les cas.

Conclusion ? Si vous avez un portefeuille bien équilibré, la meilleure chose à faire, en ces temps de fortes volatilités boursières, est de conserver vos positions tout en continuant à accumuler des parts dépréciées. Vos gains n'en seront que plus intéressants au moment de la reprise.

Comme toujours, n'hésitez pas à prendre contact avec votre conseiller afin de vous assurer que vos portefeuilles soient toujours en adéquation avec votre profil d'investisseur.

PÉRIODE DE BAISSÉ	DURÉE DE LA BAISSÉ	AMPLEUR	DURÉE DE LA REPRISE	
			SANS ACHAT MENSUEL	AVEC ACHATS MENSUELS
Juillet 2007 à ?	> 14 mois	> 27,2 %	non disponible	non disponible
Mars 2000 à octobre 2002	31 mois	- 50,5 %	57 mois	39 mois
Juillet 1998 à octobre 1998	3 mois	- 22,4 %	1 mois	1 mois
Juillet 1990 à octobre 1990	3 mois	- 20,4 %	4 mois	3 mois
Août 1987 à octobre 1987	2 mois	- 35,9 %	21 mois	18 mois
Novembre 1980 à août 1982	21 mois	- 28,0 %	3 mois	2 mois
Janvier 1973 à octobre 1974	21 mois	- 49,9 %	69 mois	57 mois
Décembre 1968 à mai 1970	17 mois	- 37,3 %	22 mois	19 mois
Février 1966 à octobre 1966	8 mois	- 23,7 %	6 mois	5 mois
Décembre 1961 à juin 1962	6 mois	- 29,3 %	14 mois	11 mois
Août 1956 à octobre 1957	14 mois	- 21,5 %	11 mois	10 mois
Moyenne	12 mois	- 31,9 %	21 mois	16 mois

NOUVEAUTÉS

Le Compte d'épargne libre d'impôt (CELI)

Dès le 1^{er} janvier 2009, les résidents canadiens de 18 ans et plus disposeront d'un nouveau produit financier pour accumuler des capitaux à l'extérieur de leurs régimes enregistrés d'épargne-retraite, et ce, sans avoir à payer d'impôts sur les revenus et gains réalisés.

La limite de cotisation, actuellement fixée à 5 000 \$, sera indexée annuellement en plus d'être cumulative.

Il faut noter que les cotisations versées à un CELI ne seront pas déductibles à des fins fiscales. Toutefois, les retraits

ne seront pas imposables et donneront droit à des cotisations futures (de remplacement).

Tout comme dans un Régime enregistré d'épargne-retraite, divers types de placements seront admissibles. Ainsi, le cotisant pourra choisir parmi des fonds communs de placement, des dépôts à terme, des obligations ou des titres cotés en bourse.

Nous vous reviendrons très prochainement avec un courrier spécial concernant l'adhésion à ce nouveau produit.

Le Régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI)

Prévu être disponible en décembre 2008 (règlement définitif encore en attente du gouvernement du Québec), ce régime permettra, aux personnes admissibles, de verser des cotisations et d'obtenir des subventions qui s'y accumuleront à l'abri de l'impôt. Très souvent comparé au régime enregistré d'épargne-études, ce régime sera offert exclusivement aux personnes admissibles au crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH). Le REEI sera composé de trois éléments comptabilisés séparément :

1 les cotisations : parents, bénéficiaires et mandataires pourront cotiser jusqu'à un maximum viager de 200 000 \$ pour une seule et même personne. Aucun maximum annuel ne s'appliquera et les cotisations seront autorisées jusqu'à la fin de l'année civile au cours de laquelle le bénéficiaire atteint 59 ans ;

2 les subventions : les cotisations annuelles donneront droit aux subventions canadiennes pour l'épargne invalidité (SCEI) à des taux de 100 %, 200 % et 300 % selon le revenu familial net et le montant des contributions, et ce, jusqu'à un maximum viager de 70 000 \$. Le REEI sera autorisé à recevoir des SCEI jusqu'à la fin de l'année civile au cours de laquelle le bénéficiaire au régime atteint 49 ans ;

3 l'aide à l'épargne : pour les familles à revenus très modestes (revenus inférieurs à 20 883 \$), un Bon canadien pour épargne-invalidité (BCEI) pouvant atteindre 1 000 \$ par année sera octroyé au REEI, et ce, jusqu'à un maximum viager de 20 000 \$. De plus, les BCEI ne seront pas conditionnels au versement de cotisations au REEI. Le REEI sera autorisé à recevoir des BCEI jusqu'à la fin de l'année civile au cours de laquelle le bénéficiaire atteint 49 ans.

Divers types de placements seront admissibles dans le REEI : fonds communs de placement, dépôts à terme, obligations, titres cotés en bourse.

Nous vous offrirons ce produit dès qu'il sera disponible. Pour de l'information détaillée à ce sujet, n'hésitez pas à entrer en contact avec votre conseiller.

LE MÉDECIN THÉORICIEN ET PRATICIEN

À la fin du XII^e siècle, les principes salernitains, c'est-à-dire enseignés par Maurus de Salerne, voulaient que le médecin réunisse les compétences et les qualités d'un théoricien et d'un praticien.

Alors que la théorie constituait le fondement même de la pratique, celle-ci – *la practica* – était considérée comme une démonstration de la théorie préexistante. Ainsi, les données révélées par les sens (couleurs, odeurs, saveurs) étaient interprétées à l'aide de principes théoriques puis utilisées pour orienter les gestes manuels dans des actes comme le toucher du pouls, l'inspection des urines et la confection des médicaments.

Les historiens soulignent que l'action du médecin relevait « moins d'une habileté manuelle ou d'un savoir-faire que d'une aptitude à raisonner et d'une application de connaissances livresques qu'il convenait de mémoriser ».

Cet assujettissement de la pratique à une compréhension préalable de la théorie consacrait en quelque sorte un renouveau inscrit dans la continuation des derniers enseignements de l'École de médecine d'Alexandrie. Durant le haut Moyen Âge (V^e au X^e siècle), des commentaires d'Hippocrate (*Aphorismes*) et de Galien (*De Sectis*) avaient fortement inspiré ces derniers. Ce fut notamment le cas de ceux postulant la subdivision de la médecine en deux parties, l'une théorique et l'autre, pratique.

C'est cependant sous l'élan insufflé par les premières traductions arabes, en particulier celles de Constantin l'Africain, que la renaissance médicale allait voir le jour.

Source : CALLEBAT, Louis et autres. *Histoire du Médecin*, Flammarion, Paris, 1999, 319 p.

PLANIFICATION FISCALE DE FIN D'ANNÉE (D'ICI LE 31 DÉCEMBRE 2008)



ROBERT COMTOIS, CGA, PL.FIN.
Représentant en épargne collective
et Responsable du développement –
ouest du Québec

REER

- Faire la contribution au REER du conjoint avant la fin de l'année pour avoir un premier 31 décembre :

La réattribution fiscale des retraits du REER du conjoint ne s'applique pas si ça fait trois « 31 décembre » qu'il n'y a pas eu de contribution.

- Si vous atteignez l'âge de 71 ans en 2008, effectuez votre dernière cotisation REER :

Les 60 premiers jours de 2009 ne sont plus disponibles pour vous !

Faites une cotisation excédentaire au REER en décembre si vous avez des revenus gagnés en 2008. Cette cotisation sera soumise à un impôt spécial de 1 % pour un mois seulement et deviendra déductible dès janvier. Ceci vous permettra probablement d'obtenir un retour d'impôt supérieur à l'impôt spécial. N'oubliez pas toutefois de tenir compte de votre solde de cotisations excédentaires déjà accumulées.

- Si vous atteignez l'âge de 71 ans en 2008, transformez vos REER :

Utilisez l'âge du conjoint le plus jeune pour l'établissement du retrait minimum du FERR, pour réduire les retraits obligatoires au minimum tout en conservant la flexibilité de faire des retraits supérieurs au besoin.

Gains ou pertes en capital

- Révisez vos portefeuilles non enregistrés pour appairer les gains et pertes :

Les pertes en capital d'une année doivent être appliquées contre les gains en capital réalisés durant la même année d'imposition. Toutefois l'excédent de pertes en capital deviendra alors une perte nette en capital et pourra être reporté contre des gains en capital imposables nets des trois dernières années (2005, 2006 et 2007) ou conservé pour réduire les gains en capital des années futures ;

Il est important de commencer par évaluer l'application des pertes nettes en capital sur les gains en capital nets de 2005 car 2008 est votre dernière chance de réduire (rétrospectivement) les impôts payés sur ceux-ci ;

Une perte en capital deviendra une perte apparente si un contribuable dispose d'un bien à perte et que ce même contribuable, son conjoint ou une société contrôlée par l'un d'eux, achète un bien identique au cours de la période comprise entre 30 jours avant et 30 jours après la disposition initiale. La perte refusée sera ajoutée au coût fiscal du nouvel acquéreur, ce qui signifie que le bénéfice fiscal surviendra uniquement lorsqu'il y aura disposition du bien par le nouvel acquéreur.

- Transférez des pertes en capital entre conjoints :

Cette stratégie sera avantageuse si :

Le conjoint ayant des pertes sur papier non réalisées n'a pas de gain en capital réalisé dans l'année ou dans les trois dernières années OU si l'autre conjoint est imposé à un taux marginal supérieur ;

Le conjoint ayant des pertes en capital les réalise en vendant les titres en question et l'autre conjoint achète au même moment des titres identiques et les conserve au moins 30 jours. Par la suite, la vente des titres complètera le transfert des pertes latentes.

- Retardez la réalisation du gain en capital :

Les ventes de biens qui donneront lieu à un gain en capital imposable devraient être reportées en début d'année pour bénéficier d'un report d'impôt pouvant atteindre 16 mois.

Enfants et Régime enregistré d'épargne-études

- Vérifiez votre inscription (pas automatique) à la prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE) si vous avez des enfants de moins de 6 ans.

- Maximisez les contributions au régime enregistré d'épargne-études (REEE) :

Les premiers 2 500 \$ de contributions au REEE donnent droit à des subventions de 20 % au Canada et 10 % au Québec ;

Il est aussi possible de rattraper (une année à la fois) les subventions inutilisées depuis 1998 au fédéral et 2007 au provincial ;

Dons

- Si vous prévoyez effectuer des dons de bienfaisance, vous devriez utiliser des titres admissibles :

Le don de titres admissibles (par exemple : actions, obligations, unités de fonds de placement) sans inclusion du gain en capital à votre revenu sera préférable à la vente du titre pour donner de la liquidité ensuite ;

Les dons considérés au moment de produire vos déclarations de revenus seront ceux qui ont été faits jusqu'au 31 décembre. Un don que vous prévoyez faire en début d'année devrait être devancé à la fin de l'année pour bénéficier plus rapidement du crédit d'impôt;

Méfiez-vous des dons donnant droit à un reçu fiscal supérieur à votre déboursé réel.

Divers

- Assurez-vous que vos acomptes provisionnels seront suffisants :

Si les montants d'acomptes provisionnels versés ont été basés sur une évaluation de vos revenus (plutôt que selon les avis reçus de l'Agence du revenu du Canada et de Revenu Québec), revérifiez vos calculs pour ne pas que vos revenus soient supérieurs et éviter les intérêts et pénalités coûteux.

- Vérifiez si il y a un solde d'impôt minimum à récupérer :

Un montant d'impôt minimum de remplacement payé pouvant être récupéré dans les sept années suivantes, assurez-vous que les impôts exigibles seront suffisants la septième année afin d'obtenir une récupération complète.

- Assurez-vous de payer les cotisations professionnelles avant la fin de l'année afin de pouvoir les déduire de vos revenus.

- Devancez les frais d'entretien des immeubles à revenu :

Les dépenses prévisibles, surtout si elles sont coûteuses, devraient être faites avant la fin de l'année pour pouvoir les appliquer en déduction des revenus locatifs ou débiter leur amortissement fiscal.

QUAND LE VERBE APPRENDRE SE CONJUGUE AU FUTUR



LE RÉGIME ENREGISTRÉ D'ÉPARGNE-ÉTUDES (REEE)

Contrairement à ce que la majorité des institutions financières semblent avoir comme pratique, nous sommes fiers de vous confirmer que notre Société s'occupe d'assurer le suivi auprès des autorités concernées, tant au Québec qu'au Canada, en ce qui a trait à la réclamation des subventions applicables au REEE de chaque bénéficiaire.

Aussi, si vous détenez un REEE auprès d'une autre institution financière que la nôtre, nous vous invitons à questionner votre actuel fournisseur à ce sujet. À ce jour, un nombre très restreint d'institutions financières effectuent ce suivi. L'émission *La Facture*, diffusée à la télévision de Radio-Canada, a d'ailleurs fait une mise en garde en ce sens lors de son émission du 23 septembre 2008.

EN CETTE PÉRIODE DE FORTES VOLATILITÉS BOURSIÈRES, VOUS NE SAVEZ PLUS DANS QUEL TYPE D'INVESTISSEMENT FAIRE VOS NOUVELLES COTISATIONS REER ?

Si votre portefeuille répondait bien à votre tolérance au risque et à votre horizon de placement avant le début de la crise boursière actuelle, nous ne croyons pas que vous devriez effectuer des modifications à votre répartition d'actifs. Plusieurs articles du présent Bulletin traitent plus amplement de ce sujet.

Toutefois, en fonction de votre tolérance au risque, diverses stratégies peuvent être adoptées pour vos nouvelles cotisations REER. Voici donc les alternatives que nous sommes en mesure de vous offrir :

SÉCURITÉ

Pour vous sécuriser à court terme, le **Fonds monétaire FMOQ** est l'outil tout indiqué. Principalement composé de bons du trésor et d'effets à court terme, ce Fonds vous offre un taux d'intérêt toujours plus avantageux que celui d'un compte bancaire, et sa flexibilité vous permet de profiter de la reprise au moment que vous jugez opportun, puisque vous pouvez, en tout temps, en transférer les sommes vers un autre produit de votre choix.

Aussi, les diverses **Obligations d'Épargne Placements Québec** vous garantissent la tranquillité pour le terme que vous choisissez, ceci jumelé à un taux avantageux pour le terme de votre placement (par exemple : pour une Obligation à Taux Progressif (OTP), le taux d'intérêt de la première année était 3,75 % au 30 septembre 2008). D'autres obligations, dont les termes et les taux varient, sont également offertes.

De plus, nous pouvons vous guider dans la constitution personnalisée d'un portefeuille d'obligations provinciales, municipales et corporatives

(par l'entremise de notre partenariat avec Valeur mobilières Banque Laurentienne).

RISQUE MOYEN

Le **Fonds omnibus FMOQ** : un Fonds équilibré dont l'actif est composé à 55 % d'actions canadiennes et étrangères, alors que la différence, soit 45 %, est constituée de titres à revenu fixe : bons du trésor, obligations de grande qualité, etc.

Depuis sa création en 1979, malgré le fait que ce Fonds ait subi de nombreuses turbulences boursières, il affiche un rendement annuel composé de 10,0 % (période du 1^{er} janvier 1980 au 26 septembre 2008).

RISQUE MOYEN À ÉLEVÉ

Le **Fonds de placement FMOQ** : un Fonds équilibré pouvant contenir une portion de son actif (entre 55 % et 75 %) en actions canadiennes et étrangères, la différence du portefeuille étant constituée de titres à revenu fixe.

Les gestionnaires de ce Fonds ont eu la clairvoyance d'investir le minimum en actions (55 %), et ce, depuis décembre 2007. Ils attendent maintenant le moment opportun pour augmenter ce pourcentage d'actions du portefeuille et ainsi faire bénéficier ses investisseurs de la reprise.

IMPORTANT

Quels que soient vos besoins, nos conseillers, dont la rémunération est fixe (sans commission), sauront vous guider vers la solution qui vous convient, en tenant compte de votre profil d'investisseur et de l'ensemble de vos avoirs. N'hésitez pas à nous en parler. Nous sommes là pour vous aider.

REER, FERR ET RPDB INSAISSABLES EN CAS DE FAILLITE : C'EST MAINTENANT UNE RÉALITÉ

Le 7 juillet 2008, de nouvelles dispositions sont entrées en vigueur, lesquelles ont été publiées dans la Gazette du Canada le 23 juillet 2008.

Rappelons brièvement que c'est à l'alinéa 67(1)b.3) de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité que l'on prévoit désormais l'insaisissabilité des REER, des FERR et des RPDB en cas de faillite.

Il est à noter que les cotisations effectuées dans un régime au cours des 12 mois précédant la date de la faillite ne sont cependant pas visées par cette nouvelle protection.

En résumé, pour les particuliers assujettis aux lois du Québec, ces dispositions vous protégeraient uniquement en cas de faillite. Un grand nombre de REER et de FERR continueront donc d'être saisissables par des créanciers si le particulier connaissait des difficultés sans toutefois opter pour la faillite.



Associé à un courtier de plein exercice, ce conseiller en placement est exclusivement dédié aux clients référés par *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.* dans le cadre d'une entente de partenariat.

Il compte plus de 20 ans d'expérience et est rémunéré exclusivement à salaire. N'hésitez pas à vous informer.



**REER AUTOGÉRÉ
COMpte AU COMPTANT
COURTAGE
DE PLEIN EXERCICE**

PAUL ANGERS

1440, rue Ste-Catherine Ouest, bureau 1122
Montréal (Québec) H3G 1R8

angersp@vmbi.ca

Téléphone : 514 954-3636 ou 1 866 954-3636

Télécopieur : 514 954-1038

Membre – Fonds canadien de protection des épargnants



L'INCORPORATION : UN PENSEZ-Y-BIEN !

Que vous soyez présentement en milieu de carrière ou que vous prévoyez prendre votre retraite au cours des cinq prochaines années, pour déterminer s'il est pertinent de pratiquer votre profession en société ou s'il est préférable de demeurer un travailleur autonome, il est important de vous poser quelques questions. En voici des exemples :

1. Le revenu imposable de votre conjoint(e) est-il substantiellement inférieur au vôtre ? Le deviendra-t-il dans un proche avenir ?
2. Avez-vous à votre charge des enfants âgés de plus de 10 ans, ou majeurs, qui n'ont pas de revenus ou qui en ont peu ?
3. Assumez-vous les frais d'études de vos enfants ?
4. Après avoir versé annuellement à un REER la cotisation maximale permise, épargnez-vous des sommes additionnelles ? Si oui, sont-elles supérieures à 10 000 \$ par année ?
5. Les épargnes ou les placements que vous avez accumulés à l'extérieur d'un REER sont-ils supérieurs à 50 000 \$?

Si vous avez répondu OUI à une seule de ces questions, vous auriez avantage à nous consulter.

Si vous avez déjà constitué une société

Le cas échéant, vous devriez vous assurer de tirer pleinement bénéfice des avantages que procure votre société constituée aux fins de regrouper les revenus de votre pratique médicale. Pour ce faire, voici quelques questions auxquelles vous devriez pouvoir répondre :

1. Les liquidités de votre société génèrent-elles un rendement avoisinant 3 % ?
2. Les placements à plus long terme de votre société sont-ils investis périodiquement dans des investissements fiscalement avantageux pour vous et votre société (p. ex. réductions d'impôts sans risques financiers accrus) ?
3. Quelle est la meilleure combinaison pour votre revenu annuel (salaire, dividendes ou retrait de capital hors REER) ?
4. Serait-il plus avantageux que certaines dépenses (automobile, assurance-vie, frais de représentation, bureau à domicile, etc.) soient assumées par votre société ?
5. Avez-vous revu votre testament et votre mandat en cas d'incapacité à la suite de la constitution de votre société ?

Si vous n'êtes pas en mesure de répondre à une de ces questions, ou si vous avez un doute quant aux réponses données à certaines d'entre elles, n'hésitez pas à nous consulter !

Développements économiques

Le dernier trimestre a été fort en émotions. D'énormes institutions américaines, comme Fannie Mae, Freddie Mac, Lehman Brothers et AIG, sont tombées au combat ou ont été sauvées par des interventions gouvernementales. Le système financier basé sur le levier est à risque et cette situation aura un impact sur l'économie au cours de la prochaine année. Heureusement, le gouvernement américain souhaite prendre les choses en main avec son plan de sauvetage des institutions financières. Si ce plan est adopté, il réduira la probabilité d'une catastrophe économique.

Le risque de récession aux États-Unis est très élevé. La faiblesse des banques qui retiennent l'accès au crédit de leurs clients devrait avoir des effets néfastes sur la consommation et les projets de développement. Le risque de récession est aussi grand pour les autres pays du G7 en raison d'une réduction de la confiance des ménages et d'un accès difficile au crédit.

Politique monétaire et titres à revenu fixe

Les banques centrales n'ont pas été très actives en matière de taux d'intérêt, préférant injecter de la liquidité dans le système financier pour mieux cibler le problème actuel. Au cours du trimestre, les taux des obligations canadiennes de 10 ans ont été stables. Les taux à court terme ont baissé significativement alors que les taux à long terme ont monté, et les écarts corporatifs ont continué d'augmenter. Une approche misant sur la sécurité était de rigueur.

Marchés boursiers

Les marchés boursiers ont fléchi substantiellement durant le trimestre alors que le système financier est dans les câbles. Les marchandises, qui propulsaient la bourse canadienne depuis quelques années, ont connu une baisse rapide, tirant ainsi l'indice S&P/TSX vers le bas.

Le dollar canadien s'est légèrement déprécié au cours du trimestre avec une faible volatilité, contrairement à l'euro, à la livre sterling et au dollar australien, qui se sont fortement dépréciés par rapport au dollar américain.

À l'horizon

Nous considérons que le scénario le plus probable est un ralentissement mondial de l'économie qui se répercutera sur les profits des entreprises.

Malgré la baisse des marchés boursiers au cours de la dernière année, le risque associé aux actions demeure très élevé. Dans les circonstances, une stratégie défensive demeure appropriée.

« ... le gouvernement américain souhaite prendre les choses en main avec son plan de sauvetage des institutions financières. Si ce plan est adopté, il réduira la probabilité d'une catastrophe économique. »

RENDEMENTS ANNUELS COMPOSÉS (%) ET VALEURS UNITAIRES DES PARTS (\$) AU 26 SEPTEMBRE 2008

FONDS FMOQ	Année à jour	1 an (%)	2 ans (%)	3 ans (%)	4 ans (%)	5 ans (%)	10 ans (%)	15 ans (%) ou depuis création	(\$)
■ Monétaire	2,59	3,72	3,88	3,68	3,32	3,07	3,51	3,95	10,014
■ Omnibus	-7,54	-8,01	0,13	2,08	4,73	5,95	5,54	7,32	20,223
■ Fonds de placement	-8,10	-8,98	0,02	2,29	4,63	5,98	5,95	8,16	20,558
■ Revenu mensuel	-4,27	-4,18	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	1,73 (06.10.06)	9,393
■ Obligations canadiennes	1,26	3,73	2,16	2,43	3,72	3,84	s.o.	5,29 (16.03.01)	10,613
■ Actions canadiennes	-15,57	-16,83	0,85	2,75	7,76	10,19	9,51	9,70 (31.05.94)	20,211
■ Actions internationales	-14,57	-18,41	-6,38	-1,17	0,87	1,83	0,32	2,31 (31.05.94)	7,393

Les Fonds FMOQ sont vendus au moyen d'un prospectus simplifié disponible auprès de *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.*, cabinet de services financiers. Un placement dans les Fonds FMOQ s'effectue sans frais, mais implique des frais de gestion annuels, prélevés à même les Fonds. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Chaque taux de rendement indiqué est un taux de rendement total composé annuel historique qui tient compte des fluctuations de la valeur des parts et du réinvestissement de toutes les distributions, mais ne tient pas compte de l'impôt sur le revenu payable par un porteur et qui aurait pour effet de réduire le rendement net. Les Fonds FMOQ ne sont pas garantis, ni couverts par un organisme d'assurance-dépôts. La valeur des parts fluctue souvent et rien ne garantit que le plein montant de votre placement vous sera retourné. Le rendement passé n'est pas indicatif du rendement dans l'avenir. Le rendement historique annualisé du Fonds monétaire FMOQ est de 2,77 % pour la période de sept jours arrêtée à la date du présent rapport ; celui-ci ne représente pas un rendement réel sur un an.

IMPORTANT

Les Fonds FMOQ étant évalués le dernier jour ouvrable de la semaine (habituellement le vendredi), nous devons effectuer les transactions des participants ce même jour. Conformément aux règles contenues dans notre prospectus simplifié déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers, nous vous rappelons que **vos instructions de placement doivent nous parvenir avant 10 h le vendredi** (ou le dernier jour ouvrable de la semaine), sans quoi nous devons reporter lesdites instructions à la semaine suivante.

Nous vous remercions de votre collaboration.

FRAIS DE GESTION AU 31 AOÛT 2008

Types de fonds	Moyennes de l'industrie	Fonds FMOQ comparables	
Monétaires canadiens	1,05 %	■ Monétaire	0,41 %
Équilibrés canadiens	2,40 %	■ Omnibus ■ Revenu mensuel	1,00 %
Équilibrés	2,43 %	■ Placement	1,00 %
Obligations canadiennes	1,67 %	■ Obligations canadiennes	1,00 %
Actions canadiennes	2,35 %	■ Actions canadiennes	1,00 %
Actions mondiales	2,75 %	■ Actions internationales	1,00 %

FLUCTUATIONS DES MARCHÉS BOURSILIERS* ET OBLIGATAIRES

Indices	Variation depuis 1 an	26.09.08	Écarts	27.06.08	Écarts	28.03.08	Écarts	31.12.07	Écarts	28.09.07
S&P/TSX (Toronto)	-14,0 %	12 126,00	-15,5 %	14 355,21	8,5 %	13 233,79	-4,3 %	13 833,06	-1,9 %	14 098,89
S&P 500 (New York) **	-17,5 %	1 252,85	-3,0 %	1 291,95	-3,8 %	1 343,43	-7,7 %	1 455,55	-4,2 %	1 518,85
MSCI EAEO (Europe, Australie, Extrême-Orient) **	-24,5 %	1 727,42	-12,7 %	1 978,00	-5,3 %	2 089,32	-6,5 %	2 233,70	-2,4 %	2 288,47
DEX Univers (obligations canadiennes)	5,1 %	672,40	-0,1 %	672,80	-0,5 %	676,00	2,9 %	657,20	2,8 %	639,60

* ces pourcentages représentent les fluctuations des valeurs des indices. Ils n'incluent pas les rendements de dividendes.

** converti en dollars canadiens.

La société *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.* offre toute une gamme de produits et services financiers¹ aux membres de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec, de l'Association des Optométristes du Québec ainsi qu'à leurs proches.

ÉVENTAIL DE PRODUITS ET SERVICES

Fonds FMOQ²

Une famille de fonds communs de placement uniques, conçus spécifiquement par et pour les membres de la communauté médicale québécoise.

Titres constitutifs d'un portefeuille de haute qualité, les différents Fonds FMOQ sont reconnus pour leurs rendements enviables et leurs frais de gestion parmi les plus bas de l'industrie :

- monétaire
- omnibus
- placement
- revenu mensuel
- obligations canadiennes
- actions canadiennes
- actions internationales

Autres familles de fonds communs de placement³

Vous souhaitez diversifier votre portefeuille ? Vous désirez investir dans un secteur clé de l'économie ? Nous sommes en mesure de vous conseiller et de vous offrir la plupart des familles de fonds communs de placement disponibles sur le marché.

Obligations garanties⁴

Que ce soit à titre de complément ou d'alternative aux fonds communs de placement, nous offrons divers types d'obligations (boursière, à taux progressif, à taux fixe, etc.) d'*Épargne Placements Québec*.

Billets à capital protégé

Vous cherchez un produit hybride alliant la protection du capital à l'échéance avec un rendement potentiel plus élevé qu'un dépôt à terme ? Un billet à capital protégé pourrait répondre à votre besoin. Son rendement est lié à un ou à plusieurs indices boursiers, à un panier d'actions, à un fonds commun de placement ou même à l'évolution du prix de différents produits de base (le pétrole, l'or, le cuivre, etc.).

Grâce à des ententes conclues avec des firmes spécialisées dans la commercialisation et la distribution de produits de placement structurés et alternatifs, nous vous donnons accès aux principales émissions de billets liés.

Dépôts à terme⁵

Vous pouvez aussi acheter des dépôts à terme qui sont garantis sous certaines conditions*.

Que vous souhaitiez protéger une partie de votre portefeuille ou savoir d'avance son rendement, nous sommes en mesure de satisfaire vos besoins.

* Capital garanti à 100 % et assujéti aux limites de 100 000 \$ et de 5 ans prévues par les régimes d'assurance-dépôts applicables.

Régimes autogérés, comptes au comptant, courtage à escompte ou de plein exercice^{6 ou 7}

Pour vous procurer des actions ou des obligations négociables, profitez de nos partenariats avec des sociétés de courtage en valeurs mobilières bien établies. Investissez dans un REER autogéré ou dans un compte au comptant, ou adhérez au service de courtage à escompte ou de plein exercice.

En plus des services-conseils rattachés à l'offre de ces divers produits, la Société met également à la disposition de sa clientèle un service complet de planification financière touchant les sept domaines d'expertise reconnus par l'Institut Québécois de Planification Financière (finance, fiscalité, aspects légaux, retraite, succession, placements et assurances).

La Société a pris les mesures nécessaires afin que son offre de produits et services financiers soit toujours effectuée de façon neutre et objective, dans le seul intérêt du client, et ce, par du personnel reconnu pour ses compétences.

(1) directement ou par le biais d'ententes de partenariat

(2) vendus au moyen d'un prospectus simplifié disponible auprès de *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.*

(3) vendus au moyen de prospectus simplifiés disponibles auprès de *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.* et des diverses sociétés émettrices

(4) *Épargne Placements Québec*^{MD} est une unité administrative du ministère des Finances du Québec

(5) le capital est garanti, sujet aux limites en vigueur, par les divers régimes d'assurance-dépôts applicables

(6) offerts par B2B Trust et MRS inc. et ses filiales dans le cadre d'ententes conclues par *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.*

(7) offerts par Valeurs Mobilières Banque Laurentienne (VMBL) dans le cadre d'une entente de partenariat conclue par *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.*



Montréal
1440, rue Sainte-Catherine Ouest
Bureau 1111
Montréal (Québec)
H3G 1R8

Téléphone : **514 868-2081**
Sans frais : **1 888 542-8597**
Télécopieur : **514 868-2088**

Québec
Place Iberville IV
2954, boulevard Laurier
Bureau 740
Québec (Québec) G1V 4T2

Téléphone : **418 657-5777**
Sans frais : **1 877 323-5777**
Télécopieur : **418 657-7418**

Site Internet
www.fondsfoq.com

Courriel
info@fondsfoq.com

Lignes d'information automatisées
514 868-2087 ou 1 800 641-9929



ACTIFS EN SANTÉ